

Carte de biodiversité 2014 Commune de Plaisia

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne : <http://www.sigogne.org/> ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000

La partie Sud du territoire de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Zonages environnementaux hors Natura 2000

ZNIEFF : zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par la ZNIEFF de type 1 « Pelouse en ronde ». Aucune réglementation particulière ne s'applique sur ces secteurs.



Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne

16, place de la Mairie, 39320 Saint Julien

natura2000.ccpm@orange.fr

www.petitemontagne.fr

09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le **CBNFC-ORI** : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés => **plantes et invertébrés** ;
- La **LPO Franche-Comté** : Ligue pour la Protection des Oiseaux => **vertébrés** ;
- La **CPEPESC** : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris** ;
- Le **CEN Franche-Comté** : Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites ;
- L'**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => **poissons et écrevisses** ;
- L'**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => **mammifères**.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont de coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

La commune n'est pas concernée en totalité par le site Natura 2000. En dehors du site, les milieux d'intérêt communautaire ne sont pas tous connus.

Pelouses sèches calcicoles

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux. L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillage permettent de maintenir leur état de conservation.



Habitats humides

Ces milieux ont de multiples intérêts : écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment du fait du drainage et de l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration font donc partie des priorités environnementales. Les secteurs de prairies humides (La Décruée et Merlue) sont à préserver d'une pression de pâturage trop forte.

Le site de bas marais tufeux des Monteilliers est décrit dans la partie « site remarquable ».

Les ruisseaux tufeux sont des habitats d'intérêt communautaire dont la conservation est prioritaire. Le ruisseau de Merlue, sur sa partie aval du hameau du même nom, est constitué de ces formations tufeuses.

D'autres milieux humides ne sont pas d'intérêt communautaire, par exemple au lieu-dit « Grand Essard », mais présentent un intérêt pour la faune (oiseaux notamment).

Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La commune de Plaisia est riche en prairies naturelles de fauche. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces. Plusieurs habitats forestiers d'intérêt communautaire ont été cartographiés : la hêtraie à aspérule, la chênaie pédonculée, l'aulnaie-frênaie en bord de Merlu en amont du marais d'Écaille et la tillaie sèche (habitats prioritaires).

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR) : Espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger Critique d'Extinction (CR) : espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.



En Danger (EN) : espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

Vulnérable (VU) : espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

Quasi-menacée (NT) : espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

Préoccupation mineure (LC) : espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD) : espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.



Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

La Renouée du Japon et la Verge d'Or géante sont présentes sur le territoire de la commune. Pour limiter leur extension, une fiche de gestion de ces deux espèces est jointe à cette note. L'Ambroisie est une plante invasive qui fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON. D'autres espèces de plantes invasives sont probablement implantées sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.
- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux ci-dessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.
- pour les mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.



Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations

(nr) : espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence

Directives

HFF « Habitats-Faune-Flore »

« Oiseaux »

DH2 : listé dans l'annexe 2

DO1 : listé dans l'annexe 1

DH4 : listé dans l'annexe 4

DH5 : listé dans l'annexe 5

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)

Protection

PN : Protection Nationale

CR : espèce menacée, en danger critique d'extinction

PNP : Protection Nationale Partielle

EN : espèce menacée, en danger

PR : Protection Régionale

VU : espèce menacée, vulnérable

NT : espèce quasi-menacée

Oiseaux uniquement :

Migrateur

M : oiseau migrateur

Nicheur

N : oiseau nicheur

NP : oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014

Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Insectes de milieux secs				
Papillons				
Azuré de la croisette		PN	VU	Pelouses sèches, fait l'objet d'un programme régional d'action
Laineuse du prunellier	DH2	PN		Potentiellement présente dans les secteurs de prunelliers et d'aubépines
Coléoptères				
Lucane cerf-volant	DH2			Habitats forestiers présentant des souches et des vieux arbres feuillus déperissant. Importance des souches et bois mort sur pied. À rechercher
Insectes de milieux humides				
Libellules				
Agrion délicat			VU	Marais, lac. 4 stations en 2012
Agrion de mercure	DH2	PN	NT	Bords de cours d'eau, fossés végétalisés, résurgences ou autre zone humide
Amphibiens				
Alyte accoucheur	DH4	PN	NT	Mare de prairies, de carrière, ruisseaux ensoleillés. Anciens abreuvoirs/bassins
Grpe grenouille verte	DH5	PNP		Commune, généraliste
Reptiles				
Coronelle lisse	DH4	PN		Assez commune, en particulier dans les milieux rocailloux avec végétation dense (corniches, éboulis, murets de pierres sèches)
Couleuvre verte et jaune	DH4	PN		Espèce assez commune qui occupe de nombreux habitats ensoleillés souvent broussailleux et rocailloux

Lézard des murailles	DH4	PN		Commun, généraliste
Lézard vert occidental	DH4	PN		Commun dans les pelouses calcicoles rocailleuses et buissonneuses
Poissons et autres espèces de milieux aquatiques				
Chabot commun	DH2			Cours d'eau rapides. Espèce sensible à la pollution
Chauves-souris				Non représenté
Pipistrelle commune(nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti
Sérotine commune (nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti
Sérotine de Nilsson (nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et milieux forestiers
Autres mammifères				Non représenté
Chat sauvage (nr)	DH4	PN		Population en bon état de conservation
Genette (nr)	DH5	PN		Occasionnelle en Franche-Comté et dans le site Natura 2000
Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, rochers appréciés
Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers
Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014
Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Plantes de milieux ouverts à semi-ouverts à tendance sèche				
Grande gentiane (nr)	DH5			Plante hôte de l'azuré de la croisette
Thésium à feuilles de lin		PR	NT	Pelouses sèches en bon état
Plantes de milieux humides				
Droséra à feuilles étroite		PN	NT	Unique station en Petite Montagne, marais à préserver de toute dégradation
Grassette commune		PR	NT	Zones humides, ne pas accentuer le drainage et maintenir le milieu ouvert

Nom commun de l'espèce	Milieux, gestion adaptée
Plantes invasives	
	
Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des chemins. La fauche ou l'arrachage de la plante est obligatoire
Renouée du Japon	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées
Solidage (ou Verge d'or) géant	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées

Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014
Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migrateur/ Nicheur	Liste rouge	Milieus, gestion adaptée
Oiseaux de milieux ouverts					
Alouette lulu	DO1	PN	M N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation rase avec buissons et arbres isolés, à gestion agricole extensive
Bécasse des bois (nr)			M N		Massifs forestiers et les réseaux bocagers en journée, se nourrit dans les prairies la nuit
Busard Saint-Martin (nr)	DO1	PN	M		Milieus ouverts (cultures et prairies), préférence pour les friches et zones humides, parfois parcelles en régénération forestière.
Fauvette des jardins (nr)		PN	M N		Haies vives, forêt de bord de cours d'eau, saulaies...
Milan noir (nr)	DO1	PN	M N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des milieux ouverts avec une prédilection pour les bords de rivières et plans d'eau. Conserver les arbres porteurs de nid
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	M N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bordées de haies basses. Favorisée par une strate herbacée rase et la présence de nombreux perchoirs (piquets de clôture, buissons, fils...)
Tarier des prés (nr)		PN	M		Milieus ouverts (prairies, labours, friches) en migration
Tarier pâtre (nr)		PN	M N		Prairies et pelouses pâturées avec haies basses ou buissons
Torcol fourmilier (nr)		PN	M N	NT	Prairies bocagères, vergers, parcs et jardins et lisières de bois. Il niche dans un arbre creux, une ancienne loge de pic ou un nichoir

Sites remarquables de la commune

Marais des Monteillers

Le marais des Monteillers est un site unique en Petite Montagne. L'habitat dominant, appelé bas-marais à Choin, présente sur ce site la particularité d'héberger d'importantes formations tufeuses. Les espèces patrimoniales sont nombreuses dont certaines particulièrement rares et menacées en Franche-Comté : la Droséra à feuilles étroites, la Gentiane des marais, la Grassette vulgaire pour les plantes et l'Agriion délicat et l'Agriion de mercure pour les libellules.

Pelouse des Monteilly

Cette pelouse a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2012 pour sa restauration et son entretien. L'Azuré de la croisette est un papillon dont le cycle dépend de la Grande gentiane et de fourmis. Le Thésium à feuilles de lin est une plante discrète des milieux secs.



Réalisé en partenariat avec :

